



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024_146-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024-146

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de Villefargeau - Approbation de la Modification simplifiée n° 2

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le conseil de la Communauté de l'Auxerrois, convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024 à 09 h 00 à la salle des Joinchères à VENOY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 61 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Véronique PIERRON, Marie-Claire REROLE, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Dominique TORCOL, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Stephan PODOR par Patrick CROS, Bernard RIANT par Véronique PIERRON, Michaël TATON par Marie-Claire REROLE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES pouvoir à Nicolas BRIOLLAND, Céline BÄHR pouvoir à Julien JOUVET, Michel BOUBOULEIX pouvoir à Anna CONTANT, Daniel CRENE pouvoir à Arminda GUIBLAIN, Mathieu DEBAIN pouvoir à Jean-Philippe BAILLY, Olivier FELIX pouvoir à Philippe VANTHEEMSCHE, Sophie FEVRE pouvoir à Mani CAMBEFORT, Margaux GRANDRUE pouvoir à Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA pouvoir à Francis HEURLEY, Souleymane KONÉ pouvoir à Auria BOUROUBA, Mostafa OUZMERKOU pouvoir à Yves VECTEN, Frédéric PETIT pouvoir à Christophe BONNEFOND, Laurent PONROY pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD, Sylvie PREAU pouvoir à Emilie LAFORGE, Guido ROMANO pouvoir à Patrick BARBOTIN, Vincent VALLÉ pouvoir à Crescent MARAULT

Absents non représentés : Raymonde DELAGE, Lionel MION, Philippe RADET

Secrétaire de séance : Dominique CHAMBENOIT



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024_146-DE

S²LO

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Par arrêté n° 2024-DSAT-010 du 27 février 2024, la communauté d'agglomération a prescrit, sur demande de la Commune, la modification simplifiée du PLU de Villefargeau.

Le projet de modification simplifiée consiste à rectifier l'erreur matérielle constatée dans le Plan Local d'Urbanisme de Villefargeau afin d'intégrer au secteur Nz deux propriétés construite avant l'approbation du PLU.

Par délibération n° 2024-032 du 04 avril 2024, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a défini les modalités de mise à disposition du public des éléments de ce projet de modification.

Suite à la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, la collectivité a reçu cinq observations : les services de la Direction Départementale des Territoires, du Conseil Départementale de l'Yonne, du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et du Syndicat Mixte Yonne Médian ont indiqués qu'ils n'avaient pas d'observation ou de remarques sur le dossier. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté a donné un avis favorable.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 15 avril au 31 mai 2024 et n'a recueilli aucune observation du public.

Une synthèse de ces remarques, se trouve dans le bilan de la mise à disposition du public et de la concertation avec les personnes publiques associées, annexée à la présente délibération.

L'ensemble de ces remarques n'appellent aucune évolution nécessaire du projet de modification simplifiée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Villefargeau,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 61
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 3 Raymonde DELAGE, Lionel MION, Philippe RADET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 03.07.24